



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Jean-Luc NEVACHE
Préfet préfigurateur de la MICORE
Hôtel Matignon
69 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

PARIS, le 22 octobre 2015

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la réforme territoriale de l'Etat, un plan d'accompagnement des ressources humaines doit se mettre en place, il comporte plusieurs mesures telles que :

- Un accompagnement individualisé et collectif des agents des services régionaux,
- Un traitement identique et collectif des agents quelle que soit leur appartenance ministérielle, comprenant l'accompagnement financier des mobilités et le suivi particulier des cadres dont l'emploi fonctionnel est appelé à disparaître.

Or, nous rencontrons des difficultés pour l'application de ces mesures, en particulier pour certains agents détachés.

Pour exemple, une fonctionnaire de la DGFIP détachée en qualité d'agent comptable à l'ARS Poitou-Charentes, dont l'emploi est supprimé au 1^{er} janvier 2016 du fait de la réorganisation, ne sait toujours pas si elle peut bénéficier des mesures RH tant sur la priorité dans le mouvement mobilité qu'en terme de mesure financière.

Nous avons sollicité localement la DGFIP pour avoir des réponses face à cette situation, la direction affirme que cette réorganisation n'est pas pilotée par le ministère des finances et renvoie cette responsabilité vers la DGAFP, arguant que cette réforme est pilotée au plan interministériel.

Cet exemple risque de s'appliquer aux personnels détachés, à ceux exerçant dans d'autres services en position normale d'activité, voire même à ceux mis à disposition.

Nous souhaitons que les responsabilités en la matière soient clarifiées par une note de vos services, ce « ping-pong » entre administrations n'est pas acceptable.

Vous comprendrez aisément les inquiétudes que suscitent ces absences de réponse pour les personnels concernés.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre parfaite considération.


Christian GROLIER
Secrétaire Général.